

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Heatlok HFopro

UFI: 3910-Q0W4-H00G-RHNN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Un composant du système polyuréthane.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Huntsman Building Solutions (Europe) BV

Everslaan 45, 3078 Everberg

Belgium

Phone +3228806233

E-mail dsmrz@huntsmanbuilds.com

Service chargé des renseignements:

Technical service department

Phone: +3228806233

1.4 Numéro d'appel d'urgence

National Health Service (NHS) 111

National poisoning information centre Scotland, NHS 24: 111

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1A H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,6-bis[[bis(2-hydroxyethyl)amino]methyl]-4-nonylphenol

1,1,3,3-tétraméthylguanidine

1,2-diméthylimidazole

Dibutylbis(dodecylthio)stannat

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 20073-51-2 EINECS: 243-500-6	2,6-bis[[bis(2-hydroxyethyl)amino]methyl]-4-nonylphenol ⚠ Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>10–<25%
CAS: 102687-65-0 Numéro CE: 700-486-0 Reg.nr.: 01-2119855084-38	trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen ⚠ Press. Gas (Liq.), H280; Aquatic Chronic 3, H412	>10–<25%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Numéro index: 603-140-00-6 Reg.nr.: 01-2119457857-21	2,2'-oxydiéthanol ⚠ Acute Tox. 4, H302	>2,5–≤10%
CAS: 13674-84-5 EINECS: 237-158-7	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate ⚠ Acute Tox. 4, H302	>2,5–≤10%
CAS: 78-40-0 EINECS: 201-114-5 Numéro index: 015-013-00-7	phosphate de triéthyle ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	>2,5–<10%
CAS: 68441-62-3	2-butyne-1,4-diol, polymer with 2-(chloromethyl)oxirane, brominated, dehydrochlorinated, methoxylated ⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	≤2,5%
CAS: 80-70-6 EINECS: 201-302-7	1,1,3,3-tétraméthylguanidine ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1–≤2,5%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1	éthylène-glycol ⚠ Acute Tox. 4, H302	≤2,5%
CAS: 1739-84-0 EINECS: 217-101-2 Numéro index: 613-034-00-1	1,2-diméthylimidazole ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥0,1–<1%

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro

CAS: 98-94-2 EINECS: 202-715-5	cyclohexyldiméthylamine ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	≥0,25–<1%
CAS: 1185-81-5 EINECS: 214-688-7 Reg.nr.: 01-2119841260-50	Dibutylbis(dodécylthio)stannat ⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1A, H360FD; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,3–<1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: CO_x, NO_x, SiO_x, PO_x, HX.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**Classe de stockage:** 6.1 C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****107-21-1 éthylène-glycol**VLEP Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppmValeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales**État physique**

Liquide

Couleur:

Brun

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>100 °C (POLYETHER POLYOL)

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion**Inférieure:**

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Point d'éclair

>100 °C

Température d'inflammation:

380 °C (102687-65-0 trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen)

Température de décomposition:

Non déterminé.

pH

Non déterminé.

Viscosité:**Viscosité cinématique**

Non déterminé.

Dynamique:

see product data sheet

Solubilité**l'eau:**

Entièrement miscible

Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:

1.065 hPa (102687-65-0 trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen)

Densité et/ou densité relative**Densité:**

see product data sheet

Densité relative

not determined

Densité de vapeur:

Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Liquide

Forme:

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:**Solvants organiques:**

8,0 %

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro**Changement d'état****Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Les métaux ferreux, alliages et surfaces galvanisées.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: COx, NOx, SiOx, POx, HX.

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral LD50 2.597 mg/kg

Dermique LD50 42.857 mg/kg

Inhalatoire LC50/4 h 269 mg/l (rat)

102687-65-0 trans-1-Chlor-3,3,3-trifluorpropen

Inhalatoire LC50/4 h mg/l (rat)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral LD50 12.565 mg/kg (rat)

Dermique LD50 11.890 mg/kg (lapin)

13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Oral LD50 3.600 mg/kg (rat)

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro**78-40-0 phosphate de triéthyle**

Oral LD50 1.600 mg/kg (rat)

107-21-1 éthylène-glycol

Oral LD50 5.840 mg/kg (rat)

Dermique LD50 9.530 mg/kg (lapin)

98-94-2 cyclohexyldiméthylamine

Oral LD50 348 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 1,88 mg/l (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Le produit contient des halogènes organiques.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet: 15 01 10

Catalogue européen des déchets

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP6 Toxicité aiguë

HP10 Toxique pour la reproduction

HP13 Sensibilisant

HP14 Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Règlement (CE) N° 649/2012

1185-81-5 Dibutylbis(dodecylthio)stannat: Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Le produit contient des halogènes organiques.**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Sensibilisation cutanée	
Toxicité pour la reproduction	

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Date de la version précédente: 06.03.2023

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Fiche de données de sécurité
selon REACH 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 07.03.2023

Numéro de version 3

Révision: 07.03.2023

Nom du produit: Heatlok HFopro

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR